

Points

De la Polynésie française

conjoncture

04

PRIX
Mars 2020

INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION

Variation mensuelle : + 0,3 %

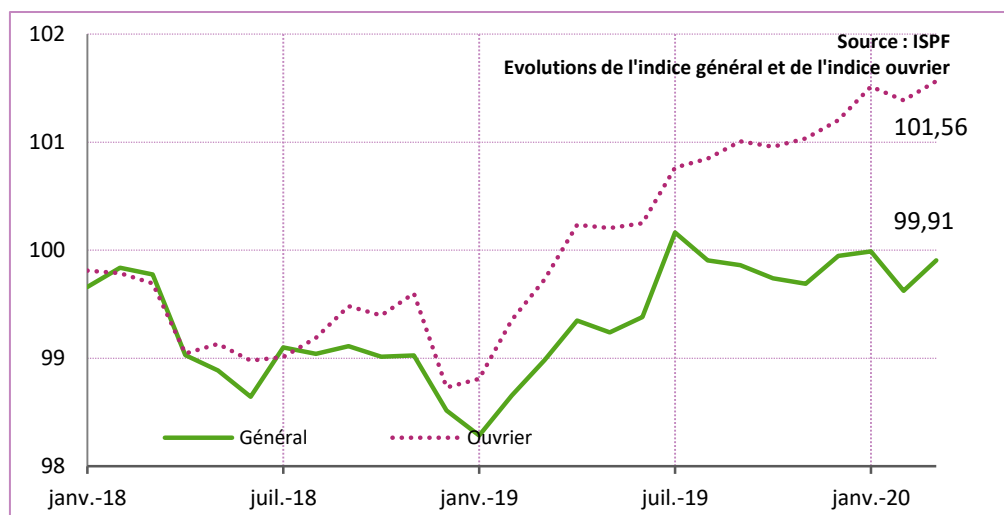
En mars 2020, l'indice des prix à la consommation augmente de 0,3 % et s'établit à 99,91, essentiellement en raison de la hausse des prix de 2,7 % dans la division Produits alimentaires, de 1,3 % dans la division Boissons alcoolisées et de 0,3 % dans la division Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles. Sur douze mois, l'indice général des prix à la consommation augmente de 0,9 %.

L'indice ouvrier augmente de 0,2 % en mars 2020. Il progresse de 1,8 % en glissement sur douze mois.

L'indice général hors Transport aérien international progresse de 0,2 % en mars 2020. Il est en hausse de 0,9 % en glissement sur douze mois.

ÉVOLUTIONS DE L'INDICE GÉNÉRAL ET DE L'INDICE OUVRIER SUR LES 24 DERNIERS MOIS

Base 100 décembre 2017



ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DE L'INDICE GÉNÉRAL

Les prix des Produits alimentaires et boissons non alcoolisées augmentent de 2,5 % en mars 2020. Cette évolution est essentiellement liée à la hausse de 13,4 % des prix des Produits de la mer, de 4,4 % des prix des Fruits, de 3,8 % des prix des Légumes et de 2,0 % des prix des Eaux minérales (gazeuses ou non), boissons rafraichissantes, jus de fruits et légumes. En glissement sur douze mois, les prix dans cette division augmentent de 5,0 %.

Les prix dans la division Boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants augmentent de 1,2 % en mars 2020. Cette évolution est liée essentiellement à la hausse de 12,2 % des Alcools de bouches, spiritueux. En glissement sur douze mois, les prix dans cette division augmentent de 4,7 %.

Les prix dans la division Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles augmentent de 0,3 % en mars 2020. Cette évolution est liée à la hausse de 1,5 % des prix des Services relatifs aux logement. En glissement sur douze mois, les prix dans cette division augmentent de 1,9 %.

VARIATIONS ET CONTRIBUTIONS À L'ÉVOLUTION DE L'INDICE GÉNÉRAL

Division de la COICOP	Pond.	Variations (1)			Contributions (2)		
		Sur 1 mois	Sur Janv.	Sur 12 mois	Sur 1 mois	Sur Janv.	Sur 12 mois
0 - Indice Général	1 000 000	0,3	0,0	0,9	0,3	0,0	0,9
01 - Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	242 744	2,5	3,7	5,0	0,6	0,9	1,2
02 - Boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants	33 095	1,2	3,0	4,7	0,0	0,1	0,2
03 - Articles d'habillement et articles chaussants	20 279	0,0	-5,0	-7,1	0,0	-0,1	-0,1
04 - Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles	172 658	0,3	0,6	1,9	0,0	0,1	0,3
05 - Ameublement, équipement ménager et entretien courant de la maison	50 399	-0,4	-0,9	-2,4	0,0	0,0	-0,1
06 - Santé	13 565	0,0	0,0	-4,0	0,0	0,0	-0,1
07 - Transports	195 017	0,1	-2,1	0,8	0,0	-0,4	0,2
08 - Communications	43 570	-10,8	-14,0	-13,0	-0,5	-0,6	-0,6
09 - Loisirs et culture	60 138	0,1	-0,3	-0,3	0,0	0,0	0,0
10 - Enseignement, éducation	8 683	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
11 - Hôtellerie, café, restauration	76 312	0,1	0,4	1,7	0,0	0,0	0,1
12 - Autres biens et services	83 540	0,1	0,3	-1,5	0,0	0,0	-0,1

(1) Variations en % (2) contributions en point d'indice

Information méthodologique

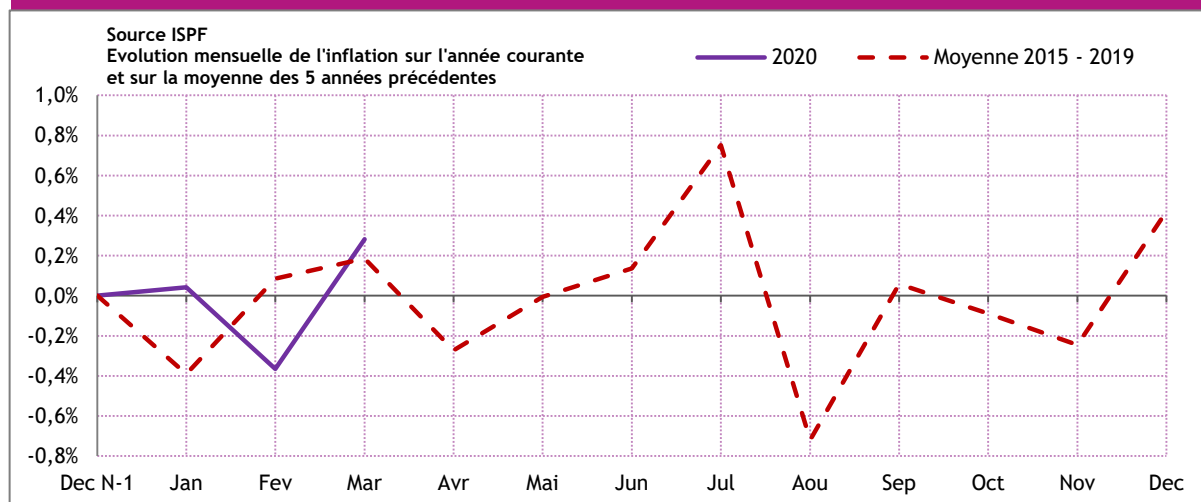
La contribution au taux de croissance se définit comme le rapport entre le taux de croissance pondéré de la division et le taux de croissance pondéré de l'indice général. Les contributions peuvent être, en valeur absolue, supérieures à la variation de l'indice général car un taux de croissance peut être positif ou négatif. Des compensations s'effectuent alors entre variations positives et négatives. La somme des contributions en points donne la variation de l'indice général.

Plus fortes contributions à la variation de l'indice général

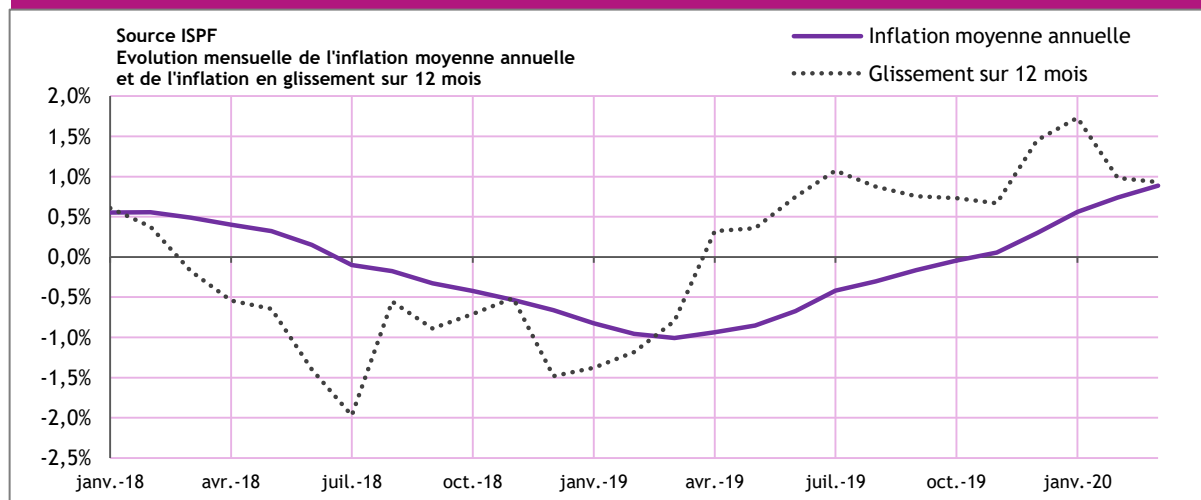
	Libellé	Poids	Variations	Contributions
Au niveau 2 - Groupe	A la hausse			
	01.1 - Produits alimentaires	216 915	2,7	0,58
	01.2 - Boissons non alcoolisées	25 829	1,5	0,04
	02.1 - Boissons alcoolisées	20 449	1,3	0,03
	04.4 - Services relatifs au logement	15 478	1,5	0,02
	07.2 - Utilisation des véhicules personnels	70 613	0,3	0,02
	A la baisse			
	08.3 - Services de téléphonie et d'accès à internet	40 264	-11,6	-0,47
	05.6 - Biens et services pour l'entretien courant de l'habitation	28 817	-0,4	-0,01
	07.3 - Services de transport	28 828	-0,2	-0,01
Au niveau 3 - Classe	A la hausse			
	01.1.3 - Produits de la mer	28 733	13,4	0,39
	01.1.7 - Légumes	22 986	3,8	0,09
	01.1.6 - Fruits	9 360	4,4	0,04
	01.2.2 - Eaux minérales (gazeuses ou non), boissons rafraîchissantes, jus de f	21 016	2,0	0,04
	01.1.2 - Viandes	60 700	0,5	0,03
	A la baisse			
	08.3.1 - Services de téléphone et de télécopie	40 264	-11,6	-0,47
	05.6.1 - Biens d'équipement ménagers non durables	13 214	-0,9	-0,01
	07.3.3 - Transport aérien de voyageurs	23 848	-0,3	-0,01
09.3.4 - Animaux d'agrément et produits liés	5 671	-1,1	-0,01	
12.1.2 - Appareils électriques ou non pour les soins personnels	1 078	-5,4	-0,01	

Les variations sont en % et les contributions en point d'indice

Cycle mensuel de l'inflation



Inflation moyenne annuelle et inflation en glissement sur douze mois



Source : ISPF

RÉSULTATS DÉTAILLÉS EN NOMENCLATURE COICOP - BASE 100 DÉCEMBRE 2017

Division Groupe Classe	Niv.	Pondération	mars 2020	Variations en %		
				Sur 1 mois	Sur Janv.	Sur 12 mois
0 - Indice Général	0	1 000 000	99,91	0,3	-	0,9
01 - Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	1	242 744	104,11	2,5	3,7	5,0
01.1 - Produits alimentaires	2	216 915	104,41	2,7	3,9	5,4
01.1.1 - Pains et céréales	3	42 913	105,11	0,4	1,0	3,2
01.1.2 - Viandes	3	60 700	109,80	0,5	2,7	10,1
01.1.3 - Produits de la mer	3	28 733	86,35	13,4	10,9	1,9
01.1.4 - Laites, fromages et œufs	3	20 765	103,10	-0,1	-0,4	3,6
01.1.5 - Huiles et graisses	3	5 356	103,91	0,8	0,5	3,7
01.1.6 - Fruits	3	9 360	116,07	4,4	6,5	9,9
01.1.7 - Légumes	3	22 986	116,13	3,8	10,7	4,5
01.1.8 - Sucres, confitures, miels, chocolats et confiseries	3	12 896	105,20	0,5	1,6	7,3
01.1.9 - Produits alimentaires non définis ailleurs	3	13 206	103,63	0,9	0,7	0,6
01.2 - Boissons non alcoolisées	2	25 829	101,60	1,5	1,4	1,3
01.2.1 - Cafés, thés, cacao	3	4 813	91,15	-0,5	-8,7	-8,0
01.2.2 - Eaux minérales (gazeuses ou non), boissons rafraîchissantes, jus de fruits et de lég	3	21 016	104,00	2,0	3,7	3,3
02 - Boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants	1	33 095	106,16	1,2	3,0	4,7
02.1 - Boissons alcoolisées	2	20 449	105,89	1,3	3,1	5,3
02.1.1 - Alcools de bouche, spiritueux	3	2 200	110,05	12,2	12,4	15,0
02.1.2 - Vins et boissons fermentées	3	8 231	105,21	-0,2	-0,1	4,1
02.1.3 - Bières	3	10 018	105,48	0,3	3,6	4,3
02.2 - Tabacs	2	12 646	106,62	1,0	2,8	3,6
02.2.1 - Tabacs	3	12 646	106,62	1,0	2,8	3,6
03 - Articles d'habillement et articles chaussants	1	20 279	87,40	-	-5,0	-7,1
03.1 - Articles d'habillement	2	16 090	88,96	-0,1	-4,5	-6,7
03.1.1 - Tissus d'habillement	3	1 162	100,17	-1,2	-1,5	-0,7
03.1.2 - Vêtements	3	14 390	88,04	-	-4,9	-7,2
03.1.3 - Autres articles vestimentaires et accessoires d'habillement	3	538	91,64	-0,2	-0,8	-5,7
03.2 - Articles chaussants	2	4 189	81,74	0,3	-6,6	-8,9
03.2.1 - Chaussures et autres articles chaussants	3	4 189	81,74	0,3	-6,6	-8,9
04 - Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles	1	172 658	107,30	0,3	0,6	1,9
04.1 - Loyers réels d'habitation	2	76 001	108,77	0,1	0,7	1,9
04.1.1 - Loyers réels des locataires et sous-locataires	3	76 001	108,77	0,1	0,7	1,9
04.3 - Entretien et réparation du logement	2	25 059	101,30	0,5	1,3	2,7
04.3.1 - Produits pour l'entretien et la réparation du logement	3	20 845	102,21	0,7	1,6	3,3
04.3.2 - Services d'entretien et de réparation du logement	3	4 214	96,98	-	-	0,1
04.4 - Services relatifs au logement	2	15 478	107,58	1,5	1,5	6,7
04.4.1 - Adduction d'eau	3	7 981	106,75	2,6	2,6	2,6
04.4.2 - Enlèvement des ordures	3	6 658	108,56	-	-	12,8
04.4.3 - Services d'assainissement	3	839	108,02	2,6	2,6	2,6
04.5 - Électricité, gaz et autres combustibles	2	56 120	108,11	-	-	0,4
04.5.1 - Électricité	3	54 362	108,31	-	-	0,4
04.5.2 - Gaz	3	1 758	102,37	-	-	0,7
05 - Ameublement, équipement ménager et entretien courant de la maison	1	50 399	97,28	-0,4	-0,9	-2,4
05.1 - Meubles, articles d'ameublement, tapis et autres revêtements de sol	2	5 250	83,19	-0,4	-5,3	-10,0
05.1.1 - Meubles et articles d'ameublement	3	4 708	81,40	-0,5	-5,9	-11,4
05.1.2 - Tapis et autres revêtements de sol	3	542	101,47	-	-	3,6
05.2 - Articles de ménage en textiles	2	3 060	94,91	-	-2,5	-1,9
05.2.1 - Articles de ménage en textiles	3	3 060	94,91	-	-2,5	-1,9
05.3 - Appareils ménagers	2	6 405	92,51	-	0,1	-2,0
05.3.1 - Gros appareils ménagers électriques ou non	3	5 197	91,32	-	0,2	-2,4
05.3.2 - Petits appareils électroménagers	3	913	97,42	-	-	-
05.3.3 - Réparation des appareils électroménagers	3	295	100,00	-	-	-
05.4 - Verrerie, vaisselle et ustensiles de ménage	2	2 264	105,10	0,3	1,5	2,6
05.4.1 - Verrerie, vaisselle et ustensiles de ménage	3	2 264	105,10	0,3	1,5	2,6
05.5 - Outillage pour la maison et le jardin	2	4 603	92,58	-1,1	-3,0	-5,7
05.5.1 - Gros outillages et matériels électriques	3	903	79,18	0,6	-4,0	-8,5
05.5.2 - Petits outillages et matériels non électriques	3	3 700	96,51	-1,5	-2,7	-5,0
05.6 - Biens et services pour l'entretien courant de l'habitation	2	28 817	101,88	-0,4	-	-1,0
05.6.1 - Biens d'équipement ménagers non durables	3	13 214	100,54	-0,9	-	-2,2
05.6.2 - Services domestiques et autres services pour l'habitation	3	15 603	103,05	-	-	-
06 - Santé	1	13 565	93,90	-	-	-4,0
06.1 - Produits et appareils thérapeutiques, matériel médical	2	7 260	93,13	-	-	-5,0
06.1.1 - Produits pharmaceutiques	3	5 640	93,03	-	-0,1	-5,2
06.1.2 - Autres produits médicaux, parapharmacie	3	566	94,28	0,1	0,9	-12,0
06.1.3 - Matériels et appareils thérapeutiques	3	1 054	93,10	-	-	-
06.2 - Services de consultation externe	2	5 656	94,24	-	-	-3,0
06.2.1 - Services médicaux	3	2 252	89,23	-	-	-4,7
06.2.2 - Services dentaires	3	2 197	98,86	-	-	-0,9
06.2.3 - Services paramédicaux	3	1 207	96,10	-	-	-3,4
06.3 - Services hospitaliers	2	649	100,00	-	-	-
06.3.1 - Services hospitaliers	3	649	100,00	-	-	-

Source : ISPF

RÉSULTATS DÉTAILLÉS EN NOMENCLATURE COICOP - BASE 100 DÉCEMBRE 2017

Division Groupe Classe	Niv.	Pondération	mars 2020	Variations en %		
				Sur 1 mois	Sur Janv.	Sur 12 mois
0 - Indice Général	0	1 000 000	99,91	0,3	-	0,9
07 - Transports	1	195 017	98,75	0,1	-2,1	0,8
07.1 - Véhicules	2	95 576	98,22	-	0,1	-0,5
07.1.1 - Voitures particulières	3	91 938	98,16	-	0,1	-0,5
07.1.2 - Motocycles	3	2 722	101,11	-	-	-0,4
07.1.3 - Bicyclettes	3	916	96,02	-	-	-0,7
07.2 - Utilisation des véhicules personnels	2	70 613	108,72	0,3	0,3	2,8
07.2.1 - Pièces détachées et accessoires pour les véhicules personnels	3	13 165	99,55	1,6	1,7	1,7
07.2.2 - Carburants et lubrifiants pour les véhicules personnels	3	48 666	112,96	-	-	3,5
07.2.3 - Entretien et réparation des véhicules personnels	3	6 759	101,28	-	-	1,3
07.2.4 - Autres services relatifs aux véhicules personnels	3	2 023	103,65	-	0,4	-0,7
07.3 - Services de transport	2	28 828	79,29	-0,2	-15,5	0,5
07.3.2 - Transport de voyageurs par route	3	953	100,00	-	-	-
07.3.3 - Transport aérien de voyageurs	3	23 848	75,21	-0,3	-18,7	0,6
07.3.4 - Transport maritime ou fluvial de voyageurs	3	4 027	100,63	-	-	0,5
08 - Communications	1	43 570	67,82	-10,8	-14,0	-13,0
08.1 - Services postaux	2	822	103,58	-	-	-
08.1.1 - Services postaux	3	822	103,58	-	-	-
08.2 - Équipements de téléphonie et de télécopie	2	2 484	87,94	-	-4,4	-2,7
08.2.1 - Équipements de téléphonie et de télécopie	3	2 484	87,94	-	-4,4	-2,7
08.3 - Services de téléphonie et d'accès à internet	2	40 264	66,22	-11,6	-14,8	-13,9
08.3.1 - Services de téléphone et de télécopie	3	40 264	66,22	-11,6	-14,8	-13,9
09 - Loisirs et culture	1	60 138	95,72	0,1	-0,3	-0,3
09.1 - Équipements audiovisuels, photographiques et informatiques	2	5 817	87,11	-0,4	1,2	-4,0
09.1.1 - Appareils de réception, d'enregistrement et de reproduction du son et de l'image	3	2 098	76,61	-	-1,9	-12,6
09.1.3 - Équipement informatique, matériel de traitement de l'information	3	3 279	93,38	-0,6	3,4	1,6
09.1.5 - Réparation des équipements informatiques, et du matériel de traitement de l'info	3	440	99,39	-	-	-
09.2 - Autres biens durables importants pour les loisirs et la culture	2	4 958	103,11	-	-0,2	1,6
09.2.1 - Biens durables pour les loisirs d'extérieur	3	4 558	101,54	-	-0,3	1,7
09.2.3 - Réparation des autres biens durables importants pour les loisirs et la culture	3	400	125,00	-	-	-
09.3 - Autres articles et équipement de loisirs, jardins et animaux d'agrément	2	19 650	96,69	-0,3	-0,6	-1,5
09.3.1 - Jeux, jouets et passe-temps	3	4 816	89,28	-	-2,1	-5,7
09.3.2 - Équipements de sport, de camping et de loisirs en plein air	3	2 425	96,95	-	-0,9	-0,7
09.3.3 - Produits pour jardins, plantes et fleurs	3	5 293	102,76	-0,1	0,1	-0,2
09.3.4 - Animaux d'agrément et produits liés	3	5 671	98,37	-1,1	0,2	0,6
09.3.5 - Services vétérinaires et autres services pour les animaux d'agrément	3	1 445	95,04	-	-1,4	-1,6
09.4 - Services récréatifs, sportifs et culturels	2	19 031	92,23	0,1	0,1	0,3
09.4.1 - Services sportifs et récréatifs	3	7 702	101,38	-	-	0,6
09.4.2 - Services culturels	3	8 730	83,41	-	-	-0,1
09.4.3 - Jeux de hasard	3	2 599	101,02	1,0	1,0	1,0
09.5 - Édition, presse et papeterie	2	6 434	103,34	-0,3	-0,6	2,7
09.5.1 - Édition de livres	3	1 126	103,97	-	0,5	0,3
09.5.2 - Journaux et périodiques	3	2 232	105,13	-	0,7	4,2
09.5.4 - Articles de papeterie et de dessin	3	3 076	101,82	-0,7	-2,0	2,5
09.6 - Voyages à forfait	2	4 248	102,63	3,5	-2,1	1,4
09.6.1 - Voyages à forfait	3	4 248	102,63	3,5	-2,1	1,4
10 - Enseignement, éducation	1	8 683	110,38	-	-	-
10.1 - Enseignement maternel et primaire	2	2 347	107,75	-	-	-
10.1.1 - Enseignement maternel et primaire	3	2 347	107,75	-	-	-
10.2 - Enseignement secondaire	2	2 554	99,02	-	-	-
10.2.1 - Enseignement secondaire	3	2 554	99,02	-	-	-
10.3 - Enseignement post secondaire non supérieur	2	549	102,33	-	-	-
10.3.1 - Enseignement post secondaire non supérieur	3	549	102,33	-	-	-
10.4 - Enseignement supérieur	2	2 985	128,30	-	-	-
10.4.1 - Enseignement supérieur	3	2 985	128,30	-	-	-
10.5 - Enseignement ne correspondant à aucun niveau particulier	2	248	100,96	-	-	0,9
10.5.1 - Enseignement ne correspondant à aucun niveau particulier	3	248	100,96	-	-	0,9
11 - Hôtellerie, café, restauration	1	76 312	103,92	0,1	0,4	1,7
11.1 - Services de restauration	2	72 445	103,64	0,1	0,4	1,7
11.1.1 - Restaurants, snacks, roulottes, cafés et établissements similaires	3	64 205	104,12	0,1	0,4	1,9
11.1.2 - Cantines	3	8 240	100,00	-	-	-
11.2 - Services d'hébergement	2	3 867	109,49	-	-	1,5
11.2.1 - Services d'hébergement	3	3 867	109,49	-	-	1,5

RÉSULTATS DÉTAILLÉS EN NOMENCLATURE COICOP - BASE 100 DÉCEMBRE 2017

Division Groupe Classe	Niv.	Pondération	mars 2020	Variations en %		
				Sur 1 mois	Sur Janv.	Sur 12 mois
0 - Indice Général	0	1 000 000	99,91	0,3	-	0,9
12 - Autres biens et services	1	83 540	99,53	0,1	0,3	-1,5
12.1 - Soins personnels	2	18 797	98,79	0,8	1,2	-1,1
12.1.1 - Salons de coiffure et d'esthétique corporelle	3	5 850	100,35	-	1,1	-0,2
12.1.2 - Appareils électriques ou non pour les soins personnels	3	1 078	90,32	-5,4	-9,3	-5,1
12.1.3 - Articles et produits pour les soins et l'hygiène corporelle	3	11 869	98,79	1,7	2,2	-1,2
12.3 - Effets personnels non définis ailleurs	2	5 254	95,69	-0,5	0,6	-1,7
12.3.1 - Articles de bijouterie, de joaillerie et d'horlogerie	3	2 142	102,38	-	2,7	3,1
12.3.2 - Autres effets personnels	3	3 112	91,42	-0,9	-0,9	-4,8
12.4 - Protection sociale	2	8 892	103,85	-	-	-
12.4.1 - Protection sociale	3	8 892	103,85	-	-	-
12.5 - Assurances	2	44 812	101,53	-	-	-
12.5.1 - Assurances vie et décès	3	9 139	100,00	-	-	-
12.5.2 - Assurances liées au logement	3	4 908	102,61	-	-	-
12.5.3 - Assurances liées à la santé	3	4 984	107,64	-	-	-
12.5.4 - Assurances liées aux transports	3	25 164	100,88	-	-	-
12.5.5 - Autres assurances	3	617	96,62	-	-	-
12.6 - Services financiers non définis ailleurs	2	224	100,00	-	-	-
12.6.2 - Autres services financiers non définis ailleurs	3	224	100,00	-	-	-
12.7 - Autres services non définis ailleurs	2	5 561	85,64	-	-	-14,4
12.7.1 - Autres services non définis ailleurs	3	5 561	85,64	-	-	-14,4

DÉFINITIONS

Indice (au sens général) :

L'indice d'une grandeur est le rapport entre la valeur de cette grandeur au cours d'une période courante et sa valeur au cours d'une période de base. Il mesure la variation relative de la valeur entre la période de base et la période courante. Souvent, on multiplie le rapport par 100. On parle alors d'un indice base 100 à telle période. Les indices permettent de calculer et de comparer facilement les évolutions de plusieurs grandeurs entre deux périodes données.

Indice des prix à la consommation :

C'est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages. C'est une mesure synthétique de l'évolution de prix des produits, à qualité constante. Il est publié chaque mois au Journal Officiel de la Polynésie française. L'indice des prix à la consommation n'est pas un indice du coût de la vie. En effet, l'indice des prix à la consommation cherche à mesurer les effets des variations de prix sur le coût d'achat des produits consommés par les ménages. L'indice du coût de la vie cherche à mesurer les variations des coûts d'achat pour maintenir le niveau de vie des ménages à un niveau spécifié. Par convention, on affecte à l'indice la valeur 100 pour une période dite de base (décembre 2017). Les indices courants sont alors rapportés à cette valeur de référence, ce qui permet une lecture directe des évolutions. L'indice des prix est utile aux décideurs, aux économistes, aux entreprises, aux syndicats professionnels... Il a également une utilisation sociale et juridique. Il sert de référence pour de nombreuses indexations : pensions alimentaires, rentes viagères, prestations sociales, salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG), etc.

Indice Ouvrier :

L'indice ouvrier se construit de la même manière que l'indice général des prix à la consommation, mais il concerne la structure de consommation des ménages dont le chef de ménage est ouvrier. A l'issue de l'Enquête Budget des Familles de 2001, il est apparu que cette catégorie de ménage présente des ressources souvent voisines du SMIG. Dès lors l'Indice Ouvrier est une approximation de l'évolution du prix du panier des biens et services consommé par des personnes rémunérées au SMIG.

Inflation :

L'inflation est un phénomène de hausse généralisée des prix qui se traduit par une baisse durable de la valeur de la monnaie. Il s'agit d'un phénomène persistant qui fait monter l'ensemble des prix. L'inflation est estimée par l'indice des prix à la consommation qui considère les quantités consommées par les ménages comme constantes dans le temps. Le coût de la vie se distingue en théorie de l'inflation par le fait que les ménages ajustent leurs quantités consommées en fonction des variations de prix.

Déflation :

C'est le gain du pouvoir d'achat de la monnaie qui se traduit par une diminution générale et durable des prix ; c'est une inflation négative. Remarque : Il s'agit d'une notion à ne pas confondre avec la désinflation qui est la baisse de l'inflation (baisse du taux d'accroissement du niveau moyen des prix).

Prix réglementés :

En Polynésie française, certains prix de produits et services sont réglementés.

Les services sont classés en trois groupes :

- ceux rendus au consommateur final, aux tarifs réglementés et dont l'augmentation ne peut être supérieure à l'inflation ;
- ceux soumis à un régime spécifique (transports en commun, de marchandises, OPT et électricité, transit et manutention portuaire) ;
- les autres services, dont la fixation des prix est libre (distribution d'eau, assurances, professions libérales, transports aériens, sports et jeunesse et services entre socioprofessionnels).

L'échantillon de l'indice des prix à la consommation :

L'indice des prix à la consommation repose sur près de 9 000 relevés effectués mensuellement auprès de 600 points de vente. Les loyers sont suivis par le biais d'une enquête spécifique auprès d'un panel de 660 logements pris en location. L'évolution des transports aériens internationaux est également mesurée par une enquête distincte où chaque mois près de 1000 tarifs sont collectés sur toutes les destinations au départ de Tahiti.

Nomenclature COICOP :

La classification des fonctions de consommation des ménages (Classification of Individual Consumption by Purpose - COICOP) est une nomenclature permettant de décomposer la consommation des ménages par poste de dépenses. Elle est utilisée pour la diffusion des indices de prix à la consommation (IPC). Elle est aussi utilisée pour l'enquête « Budget des familles » et pour la comptabilité.

TOUTES LES STATISTIQUES SONT DISPONIBLES SUR WWW.ISPF.PF

Institut de la Statistique de la Polynésie française • BP 395 - 98713 PAPEETE

Tél. : 40 47 34 34 • Fax : 40 42 72 52 • Courriel : ispf@ispf.pf

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Nicolas PRUD'HOMME • AUTEUR DE LA PUBLICATION : Thierry TAAROA

• Dépôt légal : Avril 2020 • ISSN 2118-478X • © ISPF